

Université Montesquieu Bordeaux IV

Journée d'Etudes François Perroux

« FRANÇOIS PERROUX ET LA GOUVERNANCE DES NATIONS »

23 janvier 2004

Pierre BARDELLI,

Professeur des Universités
Ancien Président d'Université
Ancien Président de l'incubateur lorrain d'entreprises
Elu au Conseil Régional de Lorraine

TITRE :

"Le développement territorial durable : la pertinence et l'actualité des conceptualisations de François Perroux"

Avant propos : Ce texte n'a aucune prétention au regard de l'œuvre considérable de François Perroux. Il faut l'interpréter comme une relecture de quelques uns des concepts de cet auteur, à la lumière des évolutions du monde contemporain.

Introduction :

Deux événements récents montrent l'actualité des concepts élaborés par François Perroux. Il s'agit d'abord de la loi sur la décentralisation qui va conférer des pouvoirs nouveaux aux Régions françaises. Il s'agit ensuite de la constitution d'un Ministère de l'écologie et du développement durable qui consacre la volonté des pouvoirs politiques de se pencher sur le contenu du développement.

Ces événements ont été l'occasion de nombreux colloques et journées d'études sur le thème du développement durable et sur la responsabilité sociale des entreprises¹. Du coup, de nombreux concepts élaborés par François Perroux (souvent oubliés par la jeune génération des chercheurs)

¹ Il s'est même constitué en 2003 une association académique (L'Association de Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale des Entreprises) dont la mission est notamment de développer une recherche transversale et interdisciplinaire sur ce thème nouveau de la responsabilité sociale des entreprises.

refont surface : pôles de développement, les industries motrices, la ressource humaine, la croissance harmonisée, les luttes-concours, etc.

Dans cette communication, nous souhaitons montrer la pertinence de ces concepts pour analyser le développement territorial, aujourd'hui. Le nouveau contexte de mondialisation, d'une part, et les profondes mutations des structures productives, d'autre part, exigent, bien entendu, de reformuler les concepts de Perroux pour les adapter à la situation nouvelle de l'économie et des entreprises. Celle-ci se caractérise notamment par :

- Le développement des réseaux d'entreprises qui illustrent la forme actuelle de la coopération interentreprises, laquelle se développe de façon concomitante à la concurrence, qui reste la norme (conflits-coopération),
- Le développement durable qui pourrait s'apparenter à la croissance harmonisée, concept à travers lequel François Perroux expose sa conception de la dynamique et du progrès,
- La responsabilité sociale des entreprises qui renvoie notamment à l'économie de la ressource humaine et aux coûts de l'homme.

Nous proposons, après un aperçu sur le nouveau contexte international (§I), d'exposer les raisons pour lesquelles il est nécessaire de reformuler les concepts de François Perroux pour tenir compte de la nouvelle réalité concurrentielle (§II), avant de défendre l'idée selon laquelle la pensée de François Perroux était une pensée complexe et qu'à ce titre elle est tout à fait apte à intégrer les nouvelles données du monde réel (§III).

I - L'émergence d'un monde nouveau caractérisé par une interpénétration des territoires (mondialisation) et par une extension de la norme de marché (marchandisation) met en cause le caractère durable du développement.

Après un bref aperçu sur ce *nouveau contexte et ses incidences sur les acteurs* (1.1.), nous proposons une analyse comparée des *concepts de développement durable et de croissance harmonisée* (1.2.).

1.1. Le nouveau contexte et ses incidences sur les acteurs.

1.1.1. Mondialisation et territorialisation, les deux termes contradictoires d'un même phénomène.

Nous avons eu l'occasion de montrer en quoi la mondialisation qui s'est opérée ces dernières années (et qui se poursuit) et la territorialisation étaient intimement liées².

Pour percevoir l'essence des mécanismes qui sont en œuvre, il faut se garder de toute simplification. Ainsi la norme de concurrence devient la norme centrale régissant les activités humaines (au niveau mondial comme au niveau le plus fin). Mais si le marché est une modalité désormais universelle (au sens de dominante) des relations humaines, celles-ci ne doivent pas se réduire, lorsqu'on les étudie, à une série de relations interindividuelles. C'est le défaut de l'analyse libérale prépondérante, qui, de ce fait, néglige l'approche par les structures et par les relations sociales, donc les rapports de pouvoir.

L'incidence essentielle du phénomène de mondialisation-territorialisation auquel nous assistons, c'est le dépérissement de l'Etat-Nation (et des frontières qui permettent de le caractériser) au profit d'un marché-monde structuré par des entreprises de taille multinationales³. Ainsi sur les territoires, le capital (notamment industriel) se structure autour des filiales de multinationales et des PME locales dans un dispositif de relations articulant la concurrence et la coopération⁴.

² Bardelli P., « *Nouveau contexte territorial et développement durable* », 4èmes Journées d'Etudes du Pôle Européen Jean Monnet, Faculté de Droit-Economie-Administration, Univ. Metz, 25 et 26 nov 2003.

³ François Perroux notait déjà en 1968, à propos de la société Michelin : « ...sa zone d'influence économique comme celle de toute grande firme défie la cartographie », Perroux F., « *Les espaces économiques* », cahiers ISMEA, Eco et sociétés, n°9, tome II, sept. 1968 ; cité par Gendarme R., « *Des sorcières dans l'Economie, les multinationales* », Ed. Cujas, 1981. René Gendarme ajoute d'ailleurs : « ...les multinationales sont sensibles aux facteurs traditionnels de localisation –(transport, main-d'œuvre, énergie, marchés...) ».

Depuis, le phénomène s'est considérablement renforcé.

⁴ Nous avons récemment eu l'occasion de souligner que la ...« croissance polarisée s'appuie sur un moteur (la grande entreprise chez Perroux mais qui pourrait être l'entreprise-réseau aujourd'hui), qui diffuse du progrès, des techniques, des savoirs. En fait, ce phénomène est le reflet d'effets de structure. Chez Perroux il implique une action volontariste des pouvoirs publics ». Bardelli P., « *Nouveau contexte territorial et développement durable* », op. cit.

1.1.2. La conséquence directe : l'exacerbation des « luttes-concours ».

Les « conflits-coopération », les « luttes-concours »⁵ n'ont jamais été aussi bien illustrés que dans le monde contemporain. Ces luttes-concours sont une modalité désormais courante (et mouvante) de la réalité économique. Les entreprises entretiennent entre elles des formes variées (toujours provisoires) de coopérations (illustrées par la relation contractuelle) qui viennent « doublées » les relations concurrentielles (non contractuelles et souvent violentes) constamment revivifiées.

Sur ce point, il apparaît aujourd'hui extrêmement dommageable pour la compréhension de cette dynamique singulière, illustrative d'un capitalisme moderne, de confondre, comme le font les analystes libéraux, la modalité (contractuelle) de la relation de coopération avec son essence (la lutte permanente pour la valorisation des capitaux engagés). La théorie des contrats ne peut donc offrir qu'une vision simplifiée de la relation interentreprises, certes plaisante pour l'esprit puisque s'appuyant sur un formalisme très élaboré, mais peu à même de montrer la complexité des relations évoquées⁶.

Comprendre les luttes-concours, concept conçu il y a quarante ans par François Perroux, implique de traduire la complexité des relations interentreprises et des structures caractérisant les territoires dans un modèle qui ne sacrifie pas celle-ci par des simplifications excessives⁷.

Une perception fidèle de la réalité dans un modèle évolutif est donc indispensable à la compréhension des stratégies d'acteurs et du rôle des forces motrices⁸.

⁵ Concept consacré par François Perroux, voir notamment « *L'univers économique et social* », Paris, éd. Larousse, 1960.

⁶ De ce point de vue, la théorie des contrats relève de l'esthétique. Nous empruntons cette expression à François Perroux lui-même, qui énonçait « Le théoricien de l'équilibre usuel éprouve tant de gêne inavouée et un si profond malaise devant ces équilibrations par luttes-concours entre inégaux, il sait si bien qu'elles anéantissent son architecture esthétique (souligné par nous), qu'il prend le parti héroïque de les escamoter », François Perroux, « Unités actives et mathématiques nouvelles », 1975, in « Œuvres complètes V-Théorie générale : les concepts - Pouvoir et économie généralisée », textes réunis par R. Di Ruzza et P. Bertaud, 1994, PUG.

⁷ Sur la pertinence des théories de la complexité, on peut voir utilement les travaux développés dans le cadre du programme européen MCX « *Modélisation de la Complexité* » animé par Jean Louis Le Moigne. Axé sur l'interdisciplinarité, le réseau mis en place entend relier (et non séparer) les connaissances et les pratiques, la réflexion et l'action, dans la perspective de développer des nouvelles Sciences d'ingénierie de systèmes complexes (site www://mcxapc.org).

On peut voir également « *L'intelligence de la complexité* », déc. 2003 (même réf.) par Lemoigne JL.

⁸ Nous avons récemment proposé un modèle d'interprétation (évolutif) du développement territorial articulant « structure organisationnelle du capital » - « relations de marché » - « stratégies des acteurs », Bardelli P., « *Nouveau contexte territorial et développement durable* », op. cit.

1.1.3. Les stratégies des acteurs bloquées par l'absence de volonté régulatrice des pouvoirs publics.

Nous avons eu l'occasion de montrer que, sur les territoires, les stratégies des entreprises pouvaient être soit défensives soit offensives⁹. Dans ce deuxième cas, il est fréquent que les réseaux répondent à la nécessité de mise en synergie des potentiels pour mieux affronter la concurrence mondiale. Ici les effets de diffusion décrits par François Perroux (alors dans un contexte très différent) jouent totalement. Mais ils ne génèrent pas pour autant, spontanément, des effets de développement. Les énergies développées par l'entreprise-réseau (Butera – 1991)¹⁰ peuvent se trouver en effet complètement « amortis » par cette concurrence (ici destructrice). Dans ce cas, la stratégie bien orientée de l'acteur public (la Région aujourd'hui et plus encore demain avec les nouvelles prérogatives que lui confère la loi de décentralisation)¹¹ aura un effet majeur sur la forme et l'impact de la diffusion¹². Plus encore qu'à l'époque de Perroux, les politiques publiques sont importantes de ce point de vue, mais la volonté « régulatrice » (qui est par nature une volonté politique) est mise à mal par la doctrine libérale non-interventionniste. Le modèle du Pôle de développement¹³ de Perroux s'en trouve donc bloqué.

1.2. Développement durable versus croissance harmonisée.

1.2.1. Le développement durable : émergence d'un concept paradoxal.

C'est dans un contexte turbulent que le concept de développement durable connaît depuis quelque temps un succès considérable. Il est sans aucun doute « ...l'une des réponses aux incohérences d'un monde devenu chaotique »¹⁴.

Le concept de développement durable peut-être qualifié de paradoxal. Il procède en effet de la prise de conscience, qu'à défaut d'actions adéquates, les dégradations (sociales et environnementales) qui résultent de la pratique (notamment productive)

⁹ Bardelli P. et Masson-Franzil Y., « Structures coopératives d'entreprise, réponse offensive ou réponse défensive à la mondialisation croissante ? », séminaire des laboratoires ERFI, CNME, CLAREE, Montpellier, 6 mars 2002.

¹⁰ Concept formalisé par Butera F., « La métamorphose des organisations, du château au réseau », éd. d'organisation, 1991.

¹¹ Loi constitutionnelle N° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

¹² Une des questions fondamentales que pose François Perroux est celle des canaux par lesquels les effets se propagent. Corrélativement, il faut « repérer » les blocages éventuels dans les effets de propagation. Ce repérage est bien évidemment primordial pour la mise en œuvre de la politique publique d'accompagnement.

¹³ Rappelons que chez François Perroux, « Un pôle de développement est une unité économique motrice ou un ensemble formé par de telles unités. Une unité simple ou complexe, une entreprise, une industrie, une combinaison d'industries – est motrice quand elle exerce sur d'autres unités avec qui elle est en relations, des effets d'entraînement », Ces effets d'entraînement se font par les prix, le flux, l'information. Perroux F., « L'Economie du XXème siècle », PUF, 1964, p. 168.

¹⁴ Féron G., d'Arcimoles Ch., Bello P. et Sassenou N., « Le développement durable », éd. organisations, 2001

des entreprises, risquent d'être irréversibles. Développer ces actions implique donc des coûts. De ce fait, l'idée de développement durable se trouve en contradiction avec la logique du modèle libéral. Celui-ci en effet pousse à la recherche d'une rentabilité maximale des capitaux qui passe précisément par la rationalisation des coûts, notamment du coût des ressources humaines (cette tendance s'est amplifiée avec les exigences de résultats des fonds de pension anglo-saxons sur la rentabilité des entreprises dans lesquelles ils sont engagés). Sur ce point il est d'ailleurs symptomatique que la conception du développement durable relève davantage d'une problématique correctrice (et anticipatrice) des méfaits de l'économie « non contrainte ». De ce fait, et contrairement à la problématique développée par François Perroux, l'action porte ici principalement sur les effets de la croissance ou sur la prévention de ses effets, plutôt que sur les conditions de celle-ci et de la contribution des entreprises à cette croissance.

1.2.2. Développement durable et croissance harmonisée : des visions divergentes.

Le concept de développement durable renvoie finalement à l'idée que, moyennant certains comportements (stratégiques) de la part des entreprises, des collectivités territoriales et des Etats, il est possible de réduire les externalités (atteintes à l'environnement, dysfonctionnements sociaux)¹⁵. En cela il s'oppose fondamentalement au concept perrouvien de croissance harmonisée. Cette dernière, de nature macroéconomique, induit en effet l'asymétrie¹⁶, facteur de correction des effets négatifs de la croissance¹⁷.

Incontestablement, le concept de croissance harmonisée est beaucoup plus riche que celui de développement durable, en ce qu'il reflète mieux la réalité complexe et contradictoire et qu'il intègre une conception non-linéaire de la dynamique. Par ailleurs il renvoie davantage à l'action conjuguée des entreprises et de la puissance publique et nous éloigne de la problématique simplificatrice induite par le concept de développement durable, plutôt correctrice¹⁸.

¹⁵ Pascal Bello note la difficulté de définir, relativement aux entreprises, le concept de développement durable du fait « ...de sa dimension multiforme et ...de la multitude de critères que le concept recouvre ». Néanmoins il avance que « le développement durable intègre comme principe fondamental de l'appréciation des entreprises la notion d'intention d'amélioration », cette dernière recouvrant aussi bien les aspects sociaux, sociétaux, qu'environnementaux. Bello P., « *Les entreprises face aux enjeux du développement durable* », in « *Le développement durable* », op. cit.

¹⁶ L'asymétrie est une constante chez François Perroux, elle génère la dynamique, on peut même dire l'énergie. On l'a retrouvée également comme facteur déterminant des pôles de développement qui exercent des « actions asymétriques irréversibles pendant une période », F. Perroux, « *L'Economie du XXème siècle* », op. cit.

¹⁷ De ce point de vue, la politique de croissance est un choix de déséquilibres moteurs. Perroux F., « *Les techniques quantitatives de planification* », PUF, 1965.

¹⁸ Même dans ses aspects prospectifs.

1.2.3. La nécessité d'enrichir le concept de développement durable pour le rendre opératoire.

La croissance harmonisée renvoie à la complexité des processus et à une dynamique de nature historique¹⁹. Ceci peut nous aider à reformuler le concept de développement durable, de sorte à y intégrer la notion de « devenir du territoire »²⁰ (et donc de planification²¹ impliquant les pouvoirs publics), à nous éloigner ainsi de la problématique purement prescriptive, par exemple celle de l'agenda 21²².

Chez Perroux, la croissance est un phénomène qui implique la durée et qui prend la forme quantitative d'une augmentation du produit net global. Le développement, quant à lui, permet le progrès, dépassant ainsi la croissance. Ce développement n'est autre que la croissance harmonisée, qui, dans une dynamique du déséquilibre où interfèrent les forces sociales, permet le progrès²³.

La croissance harmonisée est le résultat d'un long processus basé sur des structures de départ et aboutissant à une structure souhaitable au travers des déséquilibres²⁴, notamment entre secteurs, entre catégories sociales. En quelque sorte l'équilibre provient du déséquilibre, de même que les changements résultent des conflits selon une dialectique singulière²⁵. Le concept de croissance harmonisée s'appuie sur une

¹⁹ Sur le plan économique et social, chez François Perroux, la croissance est harmonisée lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément réunies : 1/élévation du produit réel global ; 2/atténuation des fluctuations ; 3/réduction des tensions économiques entre les agents économiques et leurs groupes.

Mais elle est surtout un processus de nature politique et historique : « la politique de croissance harmoniséetente d'agir en même temps sur les facteurs réels des trends et sur les facteurs réels de cycles pour obtenir de l'économie telle qu'elle est –concrète, historique- le maximum d'un produit de structure socialement optima », « *L'Economie du XXème siècle* », op. cit.

²⁰ Nous avons récemment proposé de retenir le concept de « *devenir du territoire* » qui contient des dimensions sociales et culturelles, plutôt que celui de « *trajectoire spatio-économique* », de sorte à intégrer la dimension culturelle (historique) à la prospective. Bardelli P., « *Nouveau contexte territorial et développement durable* », op. cit.

²¹ La planification que nous évoquons ici est la planification adaptative, Alcaras JR. et Lacroix F., « *Planifier, c'est s'adapter* », document d'atelier du programme européen MCX (Modélisation de la CompleXité), février 2003. Les auteurs évoquent l'idée de planifier dans la complexité par une transformation continue des finalités et des structures de l'organisation.

²² L'Agenda 21 est un guide de mise en oeuvre du développement durable pour le 21^{ème} siècle (établi à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement de Rio en 1992). Il s'applique aux territoires. C'est un programme d'actions comportant des objectifs et des moyens pour la mise en oeuvre du développement durable du territoire. Il implique l'engagement de tous les acteurs, avec une place prépondérante pour l'acteur public qui définit les objectifs et qui met en oeuvre les actions.

²³ Loser A., « *L'actualité de la pensée de François Perroux* », in « *François Perroux, penseur de notre temps* », Presses universitaires de Nancy, 1992.

²⁴ Pour François Perroux « La croissance est déséquilibre. Le développement est déséquilibre. L'implantation d'un pôle de développement suscite une suite de déséquilibres économiques et sociaux..... », « *L'Economie du XXème siècle* », op.cit.

²⁵ François Perroux a conçu une dialectique du dialogue où les changements qui résultent des conflits sociaux sont induits par ... « des discussions éclairées ...par l'esprit de dialogue »...Perroux F., « *Dialectique et socialisation* », in « *Théorie et histoire de la pensée économique – Marx, Schumpeter - Keynes* », textes réunis par Di Ruzza R., PUG, 1993. Cet art du paradoxe chez François Perroux reflète sans aucun doute sa volonté de « contrer » la dialectique marxiste au travers de laquelle l'antagonisme se réduit par la « destruction ».

triple dimension que ne contient pas le concept actuel de développement durable et dont il pourrait s'enrichir :

- l'idée d'un ***processus*** qui implique une dynamique historique, et qui ne peut donc se satisfaire de la vision linéaire du développement, implicite dans le concept de développement durable,
- l'idée de ***structures*** qui implique notamment la prise en compte des effets de domination, et qui ne peut se satisfaire du concept de stakeholders fondé sur la théorie de l'agence, très présente dans les analyses en terme de développement durable²⁶,
- l'idée de ***déséquilibre*** qui implique, dans un mouvement dynamique, la prise en compte des « lutte-concours » et des « conflits-coopération » et qui ne peut se satisfaire des visions harmonieuses des relations économiques et sociales contenues dans les visions contractualistes²⁷.

Notre deuxième partie sera l'occasion de développer quelques unes de ces idées.

Aujourd'hui, avec l'affaiblissement de l'idéologie marxiste, la dialectique de François Perroux est un véritable pare-feu à l'égard de la vision aseptisée de l'idéologie libérale.

²⁶ Sur la théorie des parties prenantes, on peut voir utilement le texte de Damak Ayadi S. et Pesqueux Y., « *La théorie des parties prenantes en perspective* », journée « *Développement durable* » de l'AIMS, Angers, 15 mai 2003. Les auteurs précisent que : « En tant que théorie des organisations, la théorie des parties prenantes contribue à la fondation d'un modèle relationnel de l'organisation »elle s'inscrit... « dans le projet compréhensif de la relation organisation – groupes à la fois comme fondement ... comme norme ... et comme théorie de l'action ».

²⁷ Dans « *L'économie du XXème siècle* », François Perroux présente la dynamique comme « des enchaînements typiques de séquences qui admettent éventuellement la domination croissante et irréversible d'une unité ou d'une zone à l'égard de toutes les autres », c'est-à-dire comme quelque chose de fondamentalement déséquilibrant, ajoutant par ailleurs cette « dynamique de l'inégalité opposerait les mécanismes de la domination à ceux du contrat sans combat » (souligné par nous). Quelle vision prémonitoire !

II – « Reformuler » les concepts de François Perroux pour tenir compte de la nouvelle réalité concurrentielle.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, durant les dernières années, la norme de concurrence s'est étendue bien au-delà de ses champs d'application traditionnels. Les grandes turbulences que génère cette situation sont donc inhérentes au nouveau système-monde²⁸ en formation. Ceci nous amène à reformuler certains concepts de François Perroux pour les adapter à ces nouvelles conditions.

Ainsi peut-on envisager de *réinterpréter les effets de l'innovation* (2.1.), de *soustraire la ressource humaine des enjeux compétitifs* (2.2.), de *réhabiliter le concept de structure* (2.3.) de *revisiter le concept de pôles de développement* (2.4.).

2.1. Réinterpréter les effets de l'innovation.

Aujourd'hui le monde se trouve être le nouvel espace des marchés. Cette ouverture concerne aussi bien le marché des marchandises, le marché du travail et le marché des capitaux²⁹. La dynamique propre à ce nouveau modèle mondial réside dans le fait qu'à mesure que se développe l'uniformisation des conditions de production (médiatisée par le système des prix mondialisés)³⁰, des tendances à la différencialisation émergent, sur la base notamment de *l'innovation par les firmes*³¹. L'innovation contemporaine requiert d'importants capitaux (en cela elle se distingue de l'innovation schumpétérienne et elle est conforme à l'innovation perrouvienne), impliquant

²⁸ Pour Naïr S., « Il s'agit d'un système, c'est-à-dire d'une structure de relations fonctionnelles »... qui crée les ... « conditions de la propre reproduction », faisant référence ici à la conception développée par Edgar Morin, selon laquelle le système doit s'interpréter dans le champ d'une théorie de la complexité. Naïr S., « *L'empire face à la diversité* », Hachette Littératures, 2003.

²⁹ Bien sûr, ces marchés n'ont pas la même fluidité. Ainsi le marché du travail est beaucoup moins fluide que celui des capitaux ou celui des marchandises. Cette absence de fluidité explique que subsistent des différences de salaires importantes d'une zone du monde à une autre.

³⁰ Certaines zones comme la Chine échappent encore, du fait de barrières de nature politique, à la tendance lourde à l'uniformisation des conditions économiques de production, constatée dans le reste du monde. Compte-tenu de son avantage comparatif en terme de coûts de salaire, ce pays bénéficie d'un avantage concurrentiel considérable.

³¹ D'autres modalités, malheureusement plus fréquentes aujourd'hui, permettent également aux entreprises de générer des facteurs de différenciation économique. Ainsi les firmes multinationales obtiennent, par les processus de relocalisation, des avantages en termes de coûts de main-d'œuvre.

Remarque : nous préférons le terme de relocalisation à celui de délocalisation. Ce dernier en effet s'opère à partir d'un lieu considéré comme central. Or dans la nouvelle économie mondiale, de tels lieux sont devenus rares et se réduisent aux grandes zones économiques : Europe, Asie, Amérique du Nord. Pour le reste les mouvements sont le fait de multinationales de lieux à d'autres lieux dans le monde.

l'intervention de l'« unité motrice », seule susceptible de faire « interagir, dans une dialectique serrée, science, technique et industrie »³².

L'innovation contemporaine nécessite donc des investissements sans doute aussi importants que ceux correspondant à l'investissement de capacité de l'analyse perrouvienne. Mais il existe une différence notable entre cette dernière et l'innovation contemporaine : la première exerce un effet d'entraînement sur l'emploi alors que la seconde « rationalise » le coût humain (par l'économie de temps de travail et surtout l'économie de postes de travail). Cette rationalisation est typique dans certains secteurs. Ainsi dans l'automobile, les automatismes (convoyeurs, robots), la réorganisation physique des ateliers (positionnement des machines et des hommes), la nouvelle organisation du travail (polyvalence, système du temps partagé) conduisent à des gains de productivité considérables (économies d'envergure conjuguant économies d'échelle et économies d'organisation), tout en réduisant le coût en travail³³.

L'innovation doit donc être réinterprétée de sorte à y ajouter cette nouvelle dimension de rationalisation que François Perroux ne pouvait pas concevoir à son époque et qui conduit à un paradoxe : l'absence d'effets de diffusion de l'innovation sur l'emploi³⁴. Seule la puissance publique peut remédier à cet inconvénient. Nous y reviendrons.

2.2. Soustraire la ressource humaine des enjeux compétitifs.

Il existe un autre frein, de nature plus générale, à l'effet de diffusion. Il réside dans le caractère de plus en plus erratique des mouvements de capitaux à l'échelle mondiale, qui constitue un obstacle aux effets de diffusion propres au pôle de développement. Nous assistons à une véritable déstructuration industrielle dans les régions jusqu'alors développées, au profit d'autres zones dans le monde où ces industries se polarisent désormais (sous l'effet du jeu d'avantages comparatifs typiquement ricardiens). Dans ces dernières, les mécanismes du développement s'apparentent à ceux décrits par François Perroux. On y retrouve notamment des *unités motrices publiques* qui génèrent des différentiels de coûts (par l'absence de loi sociale, par des avantages fiscaux divers, par la mise à disposition d'infrastructures). A la différence des pôles de développement

³² Perroux F., « *Industrie et création collective* », cité par Destanne de Bernis G., « *La Région motrice dans l'économie du XXème siècle* », journée annuelle François Perroux de Lyon, éd. de l'Épargne, 1993. L'auteur explique que ce rôle moteur existe en dépit du fait qu'il n'y a pas nécessairement harmonisation dans le temps des sciences, des techniques et de l'industrie, et que « leurs logiques ne coïncident pas toujours ».

³³ Voir notamment Bardelli P., « *Le modèle de production flexible* », PUF Que sais-je, 1996 ; et « *Production, organisation et ressources humaines* », in Encyclopédie des Ressources Humaines sous la Direction de José Allouche - éd. Vuibert, oct. 2003.

³⁴ Ainsi par exemple l'économie lorraine (qui va nous servir de référence), a connu dans les années 80 une forte croissance (intensive) (taux d'évolution annuel moyen + 1,7%), avec forte augmentation de la productivité

décrit par Perroux dans les années 50, ceux-là sont peu attentifs à *la ressource humaine*, voire en usent. Elle est devenue une simple variable d'ajustement du modèle (au même titre que la fiscalité ou la subvention à l'investissement).

Un retournement de la situation est-il possible ? Il pourrait s'opérer à partir de l'introduction par les pouvoirs publics, ici ou là et de façon concertée, d'une politique de régulation prenant en compte le coût de l'homme. Mais aujourd'hui la contrainte qu'introduisent les marchés (voire la dictature qu'ils exercent) sur les procédures de régulation des activités d'entreprises et des stratégies publiques, constitue un obstacle majeur à ce retournement. Aucune Région ne s'aventure à prendre seule des dispositifs prenant en compte le coût de l'homme. Seule l'émergence d'une « autorité » mondiale, consciente de ces coûts, pourrait permettre ce retournement. Pour l'heure, cette « autorité » n'est pas en perspective, par contre bon nombre d'organisations altermondialistes réclament une convention internationale pour régler notamment la question de la responsabilité des entreprises³⁵. La réflexion en termes de biens publics mondiaux ouvre également une voie originale³⁶.

Par ailleurs nous avons souligné une autre tendance lourde, la tendance à la marchandisation. Elle se caractérise par la pénétration de la procédure de marché dans tous les domaines qui lui échappaient jusqu'alors³⁷. C'est ainsi que la ressource humaine qui se trouvait protégée par les systèmes sociaux basés sur la solidarité est

apparente du travail (taux d'évolution annuel moyen + 2,3%) et avec des réductions d'emplois (taux d'évolution annuel moyen -0,6 %). Source : « *La Lorraine face à son avenir* », INSEE Lorraine, 2003.

³⁵ Par exemple « Les amis de la terre » réclament une convention internationale, juridiquement contraignante, sur la responsabilité des entreprises, comprenant des droits pour les citoyens et les communautés affectés par les activités des entreprises, des obligations pour les entreprises concernant les domaines sociaux et environnementaux, des règles exigeantes de comportement pour les firmes multinationales. Il s'agirait notamment 1/d'introduire des obligations pour les multinationales du secteur public ; 2/d'étendre la responsabilité de toutes les multinationales ; 3/d'introduire des droits de recours pour les citoyens ; 4/d'établir des droits aux ressources pour les populations ; 5/d'établir constamment des règles de comportement exigeantes ; 6/d'introduire des sanctions ; 7/d'étendre le rôle de la cour pénale internationale ; 8/d'améliorer le contrôle des monopoles ; 9/de mettre en place un mécanisme d'application.

³⁶ Cette proposition a été introduite par Hugon Ph., « *Les biens publics mondiaux : un renouveau théorique pour penser l'action publique à l'échelle mondiale ?* », in « *L'action publique face à la mondialisation* », 12^{ème} colloque international de la Revue "Politique et Management Public", 14-15 novembre 2002 et reprise par Bardelli P. et Bello P., « *Développement durable, enjeux et ambiguïtés* », journée "Développement durable" de l'AIMS, Angers, 15 mai 2003. Les biens publics mondiaux ont été définis dans un rapport publié en 1999 par les Nations Unies dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Acceptons avec Hugon qu'ils couvrent notamment les domaines suivants : 1/ les "biens communs" et "les patrimoines planétaires" libres mais convoités ; 2/ les biens tutélaires nationaux en voie de régionalisation ou de mondialisation (éducation, santé, sécurité physique et alimentaire, stabilisation financière).

Au sommet sur le développement durable de Johannesburg en 2002, un groupe de travail international sur les biens publics mondiaux a été créé.

³⁷ On peut dire que cette tendance s'est amorcée il y a de nombreuses années déjà. En 1960, dans « *Economie et Société - Contrainte-échange-don* » François Perroux n'énonçait-il pas : « le marché est une institution envahissante » qui ... « envahit et contamine des domaines pour lesquels elle est censée n'être pas faite » ; « l'échange marchand a contaminé la socialité humaine », Perroux F. « *Economie et société* » (1960), in « *Œuvres complètes V-Théorie générale les concepts - Pouvoir et économie généralisée* », textes réunis par Di Ruzza R. et Berthaud P., PUG, 1994.

aujourd'hui progressivement soumise aux règles de l'assurance privée. Ce bouleversement affecte considérablement l'approche de *la ressource humaine*, puisque la protection étatique s'affaiblit, en même temps d'ailleurs que la notion d'intérêt général³⁸.

Paradoxalement, cet état de chose n'affecte pas les conceptualisations de François Perroux, qui s'avèrent tout à fait adaptées à l'analyse de cette nouvelle situation. En effet, à mesure que les interventions publiques régressent au niveau des Etats-Nations traditionnels (eux-mêmes en voie d'extinction), comme nous l'avons indiqué, des solutions sont mises en perspective au travers de conventions contraignantes pour les grands groupes multinationaux et les Etats qui les servent. Mais il faudra encore accomplir bien des progrès dans le monde pour répondre aux prescriptions que Perroux édictait à propos des « coûts de l'homme » il y a plus de cinquante ans³⁹ et qu'il est utile de rappeler : 1/ empêcher les êtres humains de mourir ; 2/ assurer à chacun le meilleur équilibre physique et mental ; 3/ permettre aux êtres humains une vie caractérisée par un minimum de connaissances et de loisirs.

Concepts éminemment d'actualité, la « ressource humaine » et les « coûts de l'homme », relèvent chez Perroux d'un humanisme qui n'a pas cours dans le calcul des firmes multinationales⁴⁰. Revivifier ces concepts implique d'intégrer un nouvel humanisme et de nouvelles solidarités⁴¹.

2.3. Réhabiliter le concept de structure.

Les théories basées sur les relations contractuelles entre les agents ne peuvent concevoir les structures. Nous avons déjà abordé la question des limites de la théorie des contrats. En réduisant les relations sociales à des relations interindividuelles régulées par des

Ce phénomène que constate François Perroux n'est que le prélude de ce qui va suivre.

³⁸ Nous nous référons, non pas à la conception utilitariste de l'intérêt général (somme des intérêts particuliers), mais à la conception volontariste qui considère l'intérêt général comme dépassement des intérêts particuliers et expression de la volonté générale. La notion de volonté générale est héritée de la révolution française. Elle figure dans la déclaration des droits de l'homme et des citoyens de 1789 dans laquelle il est stipulé que ... « La loi est l'expression de la volonté générale » (art.6). C'est ce qui fait de l'Etat le garant de l'intérêt général.

³⁹ Perroux F., « *Note sur les coûts de l'homme* », Economie appliquée, 1952.

⁴⁰ On peut supposer, de ce point de vue, que le développement des « chartes » et autres « codes de conduite », notamment dans les entreprises nord-américaines relève plus de la nécessité de palier l'absence ou la dégénérescence des lois sociales qu'à une véritable prise en compte des « coûts de l'homme ». Sur les codes de conduite, on lira avec intérêt Lapointe A. et Gendron C., « *De la réglementation gouvernementale à la régulation sociétale : quelle place pour le privé ?* », in « *Les nouvelles frontières de l'audit social, rating, éthique et développement durable* », XXIème Un. d'été de l'IAS, Bordeaux, 28 et 29 août 2003.

⁴¹ A ce sujet il est intéressant de noter l'émergence de nouvelles solidarités. Par exemple le collectif « *Construire un monde solidaire* », issu du mouvement du Larzac-2003 a édicté une charte dont les thèmes sont les suivants : 1/ défense du mouvement social ; 2/défense des droits syndicaux ; 3/défense des services publics et des acquis sociaux ; 4/défense du droit à un emploi et à un revenu décent ; 5/défense du droit au logement ; 6/défense du droit des femmes ; 7/reconnaissance de l'égalité des droits civiques et sociaux pour tous ; 8/défense de

contrats juridiques, elle ne peut aboutir à autre chose qu'une optimisation globale des relations ainsi contractualisées, et aboutir finalement à l'idée de supériorité du contrat comme modalité de relation entre les hommes (raisonnement tautologique). Par construction, elle ne peut donc concevoir ni la dynamique (notamment l'évolution des structures et des modes de relations entre les agents), ni les processus cumulatifs ou contradictoires. Or François Perroux a montré que ce sont précisément ces modalités qui impriment le développement.

De même, les conclusions de la théorie des coûts de transaction, selon lesquelles « l'émergence » des institutions résulte de mécanismes de réduction des coûts (par leur internalisation), est en fait une négation des structures qui, on l'imagine, ont bien d'autres fondements que ceux que l'on trouve dans la problématique de réduction des coûts. Or sans le concept de structure il est impossible de concevoir le développement et notamment les effets de diffusion⁴². Et sans la compréhension de ces derniers, aucune politique publique n'est concevable. On voit donc à quel point les concepts de François Perroux restent pertinents aujourd'hui face à l'appauvrissement de la pensée et à la difficulté de construire des concepts opératoires.

2.4. Revisiter le concept de pôles de développement.

Rappelons que la notion de pôle de développement chez François Perroux renvoie à l'idée d'« éléments actifs du changement » permettant, par la transformation des structures d'une Région, d'engendrer le développement⁴³. Chez François Perroux, les espaces économiques sont donc des espaces en transformation, dont les « frontières » s'apprécient par les limites spatiales des effets d'entraînement des unités motrices. Comment ne pas être troublé, au moment même où la France adopte une loi attribuant des prérogatives nouvelles aux Régions, par les conceptualisations que François Perroux a construit aux fins d'expliquer le développement territorial : unité motrice, effet d'agglomération, zone de développement, axes de développement, nœuds de trafic, effets de jonction.

l'environnement ; 9/soutien à une agriculture durable et à une alimentation saine ; 10/construction d'une Europe sociale et équitable ; 11/refus de la guerre ; 12/solidarités internationales ; 13/droit international.

⁴² Chez François Perroux, les effets de diffusion dans l'espace ne sont jamais spontanés, il faut que l'espace soit doté d'une « capacité de propagation interne », que l'intervention consciente des pouvoirs publics (l'unité motrice publique) mettra en mouvement, Perroux F., « *Les techniques quantitatives de planification* », op. cit.

⁴³ Destanne de Bernis B. nous rappelle que « Les pôles de développement surgissent ...et resurgissent à tout instant dans l'œuvre de F. Perroux, mais leur théorie n'est contenue dans aucun texte unique ou définitif il faut relire *l'Economie des jeunes nations, Les techniques quantitatives de la planification, Pouvoir et Economie, L'indépendance de la Nation, Les deux formes de l'industrie et la création collective* et même *Le dialogue des monopoles et des Nations*. Destanne de Bernis G., in « *La Région motrice dans l'économie du XXème siècle* », op.cit.

Même si la Région qu'il évoquait avait plutôt la dimension de l'Etat-Nation, ses préceptes sont transposables à tout espace économiquement homogène, même plus réduit, c'est-à-dire aux territoires tels que définis à partir de critères économiques illustrant les effets d'entraînement et de diffusion⁴⁴.

Ajoutant que l'unité motrice publique est ici déterminante au sens où les effets attendus de la croissance, loin d'être spontanés, nécessitent l'attention et l'intervention des pouvoirs publics. Ce précepte, malheureusement oublié dans notre contexte d'omniprésence de la pensée libérale⁴⁵, doit être transformé en un plaidoyer pour une régulation publique intelligente, tenant compte d'une part des erreurs de la planification impérative et, d'autre part, des insuffisances de la politique de simple accompagnement des décisions privées.

François Perroux avait montré l'importance d'une volonté « publique » forte, fondée elle-même sur une vision pour les territoires (espaces capables d'être réceptifs aux effets de diffusion des secteurs moteurs).

Telles sont les conditions pour assurer un développement maîtrisé, donc **durable**.

Comme on peut le constater, la pensée de Perroux se rapporte au monde complexe et non pas au monde modélisé et simplifié de la pensée économique libérale.

⁴⁴ L'espace, chez François Perroux, est défini, non pas par rapport à des limites géographiques ou administratives, mais par rapport à des limites économiques. Il se rapporte à un champ de force, à un ensemble homogène de structures. Il se définit donc à partir du champ de diffusion des effets d'entraînement. Destanne de Bernis G., « *Pôles de développement et Région* » in « *La région motrice dans l'Economie du XXème siècle* », op. cit. En fait François Perroux avait complètement intégré temps et espace dans une vision dynamique des territoires.

⁴⁵ TINA (« *There is no Alternative* ») fut la formule consacrée dans la Grande Bretagne des années 1980 pour illustrer la domination « définitive » du paradigme libéral. Elle vaut encore, au moins implicitement, dans l'esprit de nombreux chercheurs.

III – La pensée de Perroux ou « prendre le monde dans sa complexité ».

François Perroux s’est toujours opposé aux problématiques simplificatrices qu’impliquait la pensée libérale. Mettre en rapport la pensée de François Perroux avec les théories de la complexité ouvre la voie d’un renouveau théorique.

Nous nous proposons de montrer que *les conceptualisations et les analyses de François Perroux s’inscrivent dans la pensée complexe* (3.1.), que *concevoir les structures suppose de recourir aux théories de la complexité* (3.2.), avant *d’aborder la question de la reconstruction de la réalité complexe, comme enjeu théorique du XXIème siècle* (3.3.).

3.1. Les conceptualisations et les analyses de François Perroux avaient été élaborées pour décrire et expliquer les *phénomènes complexes* (effets d'entraînement des pôles de développement, action de l'unité motrice publique, milieu de propagation, coûts de l'homme, incidence économique de la ressource humaine, interaction science-technique-industrie, temps et espace) et les *mécanismes conflictuels voire contradictoires* (espaces économiques-espaces politiques, conflits-coopération, croissance harmonisée, dynamique du déséquilibre).

D’aucun pourrait être tenté de mettre à profit certains événements pour développer une critique de ces approches. D’abord, depuis l’époque où écrivait François Perroux, beaucoup de choses ont changé. Nous avons évoqué ces mutations à travers le concept de « mondialisation–territorialisation ». Néanmoins il est facile de montrer que les concepts forgés par François Perroux restent d’une richesse considérable, et s’appliquent parfaitement aux réalités d’aujourd’hui. Ainsi, en France, des territoires⁴⁶ ont atteint des niveaux de développement important, qu’expliquent historiquement les effets d’entraînement à partir d’industries motrices. Cependant certains territoires (parfois les mêmes) ont connu une forte désindustrialisation⁴⁷. Ceci signifie que les effets conceptualisés par François Perroux sont réversibles. On peut donc imaginer que ses concepts pourraient être aussi utiles à analyser la désindustrialisation que l’industrialisation : ainsi un territoire hautement industrialisé, avec un fort niveau d’emplois et la présence de nombreuses entreprises sous-traitantes peut connaître un phénomène de désindustrialisation cumulatif avec désinvestissements en chaînes, taux de

⁴⁶ Comme nous l’avons déjà indiqué, le territoire auquel nous faisons référence est de plus petite dimension que ceux qu’évoquait François Perroux. Même s’il se rapproche de l’entité administrative régionale, il ne se réduit pas à celle-ci. De ce point de vue, comme l’énonçait François Perroux, il correspond approximativement aux limites géographiques des effets de diffusion.

croissance négatif, pertes d'emplois, déclin démographique⁴⁸. On a alors affaiblissement de la force motrice, modification fondamentale des structures du fait de la délocalisation des activités industrielles, etc.⁴⁹.

Notons également que les restructurations (post-crise) se sont la plupart du temps opérées à partir de la volonté publique (les conditions permissives ont été réunies par la puissance publique), ce qui est bien de nature à consolider le concept de force motrice, même si, souvent, les effets d'entraînement n'ont pas été à la hauteur des attentes⁵⁰. En effet, comme nous l'avons montré, le nouveau contexte mondial autorise (et favorise) les délocalisations-relocalisations d'industries, rendant ainsi très fragile le tissu industriel local et rendant les politiques publiques moins efficaces.

3.2. Concevoir les structures suppose de recourir aux théories de la complexité.

Si les conditions économiques requises par François Perroux pour permettre le développement peuvent à nouveau être réunies, les modalités par lesquelles il pourrait se diffuser sont aujourd'hui totalement différentes. Elles reposent en effet sur des structures beaucoup plus complexes qu'à l'époque de Perroux. Ces structures se présentent comme un enchevêtrement des capitaux industriels et financiers, formellement organisés en filiales de groupes multinationaux et souvent agencés localement à travers de réseaux (districts industriels, clusters, systèmes productifs locaux). Ces réseaux reflètent aussi bien des relations financières que des relations commerciales (ou les deux à la fois), et se construisent aussi bien avec des entreprises locales qu'avec des filiales d'entreprises mondiales (ou les deux à la fois)⁵¹. Le tout s'agence dans un contexte de conflits-coopération qui change de forme en permanence. Dans ce modèle structurel évolutif, les

⁴⁷ Par exemple la Lorraine a perdu 45% de ses effectifs industriels entre 1975 et 1999. Pour être plus précis, on chiffre à 100 000 les emplois perdus entre 1975 et 1980 dans les secteurs de la sidérurgie, du charbon et du textile. Source : « *La Lorraine face à son avenir* », op. cit.

⁴⁸ En Lorraine le déficit migratoire après 1975, la baisse de la fécondité et la réduction de la natalité, ont provoqué une baisse de population durant la décennie 1980-90, notamment dans les zones d'emploi mono-industrielles. Face à cela, il apparaît que le redressement (au sens de retournement de la situation) ne pourra pas être spontané. « Si les comportements démographiques des années 90 se poursuivent, la Lorraine pourrait perdre 80 000 habitants dans les 20 années à venir ». Source : « *La Lorraine face à son avenir* », op.cit.

⁴⁹ Les délocalisations hors de France des activités dans l'électricité et l'électronique récemment implantées ont mis à mal la politique de réindustrialisation de la Lorraine à la fin des années 90 et début des années 2000. La situation industrielle de cette région est complètement fragilisée par cette volatilité des capitaux industriels. A titre indicatif, en 2001, 32 % des effectifs industriels dépendent de capitaux étrangers (contre 14,6% en 1980).

⁵⁰ Raymond Barre a parfaitement résumé les conditions pour qu'il y ait développement : « En premier lieu, il n'y a pas de région motrice sans pôle de développement ; deuxièmement, le pôle de développement ne suffit pas, il faut des milieux de propagation qui soient aménagés..... ; troisièmement, les pôles de développement suscitent des effets d'entraînement qui sont fonction de l'aménagement des canaux de transmission et des milieux de propagation », Barre R., in « *La région motrice dans l'économie du XXème siècle* », op. cit.

⁵¹ Sur cette question, on peut voir notamment Bardelli P. et Masson-Franzil Y., « *Structures coopératives d'entreprise, réponse offensive ou réponse défensive à la mondialisation croissante ?* », in « *L'entrepreneur et les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation : le rôle des territoires* », séminaire ERFI, CNME, CLAREE, op.cit.

forces actives peuvent être celles des multinationales dominantes, des réseaux constitués d'entreprises de tailles moyennes, soit alternativement, soit conjointement. Il est clair que cette situation génère de nombreuses turbulences. Certes la concurrence est modérée (dans des séquences de temps dont la fréquence et la durée sont aléatoires) par les pratiques contractuelles propres à la coopération interentreprises⁵². Mais cette situation nous éloigne néanmoins de la stabilité (relative) nécessaire à l'émergence d'effets d'agglomération et d'effets de diffusion des investissements. La stabilisation des éléments qui conditionnent le développement (frein à la baisse tendancielle des prix, stabilisation des flux dans le modèle de production flexible, ralentissement des pertes de postes de travail générant le chômage, etc.) requiert, soit une situation de domination par des firmes ou un réseau de firmes attachées au territoire⁵³, soit le développement d'une politique publique favorisant les effets de réseaux (synergies). Dans ce dernier cas les moyens utilisés sont alors : une fiscalité appropriée, la mise en place ou l'aide à la mise en place de centres de ressources pour les entreprises en réseaux, la mise en relation commerciale des entreprises du réseau avec des zones en développement, etc..

Aujourd'hui plus encore qu'hier, le pôle de développement est un concept complexe intégrant la dimension temporelle et la dimension spatiale, qui pourrait s'enrichir au contact des théories de la complexité⁵⁴. Le pôle de développement renvoie en effet à une réalité où les structures d'entreprises, les modes de relations entre elles, l'influence des décisions publiques impliquent des dimensions qui s'enchevêtrent. La compréhension du phénomène global nécessite que l'on comprenne les mécanismes qui y président. Mais ils n'ont de sens que dans les interférences qu'ils produisent les uns sur les autres⁵⁵. Comprendre cela équivaut à construire un objet de connaissance (forcément distinct de l'objet observé, réel) et de le construire pas à pas en le confrontant sans cesse à la réalité, au travers d'instances diverses (l'expérimentation, le test statistique, l'enquête, etc.)⁵⁶.

⁵² L'effet de modération est plus ou moins marqué selon que la coopération porte sur les produits (par exemple livraison, approvisionnement en juste à temps), sur la mise en œuvre d'une innovation ou le développement d'un projet. Il est vrai également que la concurrence des capitaux et les effets qu'elle induit (fermeture de sites industriels, relocalisation en fonction des taux de rendement des actions en bourse) peut réduire considérablement les effets stabilisants de la coopération.

⁵³ Nous excluons bien évidemment de ce raisonnement les « *firmes nomades* », - Colletis G., Gilly JP, Perrat J, Zimmermann JB : « *Firmes et territoires, entre nomadisme et ancrage* », Espace et Sociétés, n°88/89.

⁵⁴ Avec toutes les précautions que cela implique. AC Martinet énonce en effet : « La méthode pour connaître dans la complexité et penser la complexité est une aide à la stratégie de la pensée et non une méthodologie. Elle contient donc nécessairement ses propres limites, paradoxes, apories.... », Martinet AC, note sur l'ouvrage d'Edgar Morin et Jean Louis Lemoigne (« *L'intelligence de la complexité* », L'Harmattan, 1999), RFG n° 130, sept 2000.

⁵⁵ Nous nous référons complètement ici au point de vue d'Edgar Morin pour qui un système doit être interprété dans le champ d'une théorie de la complexité, dans une dialectique du tout et de la partie qui ne peut se réduire ni au tout ni à la partie. Morin E., « *La méthode – I. La nature de la nature* », Seuil, 1977.

⁵⁶ Ce point de vue est assez proche de l'épistémologie défendue par Saül Karsz, « *Théorie et politique : Louis Althusser* », Fayard, 1974.

3.3. Reconstruire la réalité complexe : l'enjeu théorique du 21^{ème} siècle⁵⁷.

François Perroux avait le souci de décrire la réalité contradictoire et dynamique. En cela il s'opposait à la pensée libérale simplificatrice, dénonçant « les aspects idéologiques de la conceptualisation et de la modélisation usuelle »⁵⁸.

Devant la réalité, les chercheurs sont tentés par la modélisation. Elle se heurte à l'*irréductibilité* de la complexité. Or si nous souhaitons, comme le proposait Bachelard, « restituer aux phénomènes toutes leurs solidarités »⁵⁹, nous devons aborder sans réserve la question de la causalité entre les phénomènes sociaux comme étant centrale. Rétablir les solidarités implique d'aborder tous les degrés de la causalité inhérente à la complexité des phénomènes.

Dans ces conditions, le territoire (qui nous sert ici d'objet d'analyse) doit être abordé par deux entrées : celle de la culture⁶⁰ (dimension historique et politique) qui surdétermine les compétences collectives et les savoir-faire ; celle des solidarités économiques et sociales qui dessine le véritable territoire en l'émancipant des limites administratives. Cette vision qui s'inscrit dans les théories de la complexité est en parfaite harmonie avec celle de François Perroux.

⁵⁷ « La complexité, science du XXI^{ème} siècle », tel est l'appel à publication d'un futur magazine scientifique que lance Jean Louis Le Moigne, « *L'intelligence de la complexité a et à deux mains : celle qui tient le pinceau et celle qui tient le ciseau* », déc. 2003, site www.mcxapc.org

⁵⁸ François Perroux a développé une critique sur les conceptualisations usuelles en économie politique. Pour lui, les conceptualisations de l'économie contemporaine (il exprime cela en 1971) expriment une norme implicite, non démontrée, non discutée, qui fonde toute l'architecture économique. C'est celle de la supériorité du marché pour surmonter les contradictions qui pourraient exister entre l'avantage de l'individu et celui de la collectivité. Il développe trois critiques : 1/Le marché ne peut pas exister sans les éléments « hors marché » (ex. les réseaux de pouvoir), il n'est pas intelligible sans la compréhension des mécanismes sociaux dans lesquels il s'insère ; 2/L'indépendance des préférences individuelles ne permet pas de tenir compte des actions inintentionnelles des individus les uns sur les autres ; 3/La théorie néoclassique établit des maximisations qui ne valent que dans l'hypothèse de concurrence pure et parfaite qui en constitue le socle ; 4/L'analyse néoclassique se réduit à une analyse de l'équilibre de court terme pour laquelle le déséquilibre ne peut être conçu, et le retour à l'équilibre ne peut être que le résultat d'un subterfuge théorique (purification des éléments qui affectent la concurrence pure et parfaite, ou absence d'incidence des impuretés et imperfections du marché sur l'équilibre).

La portée de ces critiques se trouvera quelque peu atténuée notamment avec le développement de la théorie des droits de propriété qui intègre les externalités et plus généralement avec l'acceptation de la rationalité partielle et de l'opimum second dans les théories libérales contemporaines.

Ajoutons que pour François Perroux, la conceptualisation et la modélisation « implicitement normatives » détournent l'attention des théoriciens de la critique des institutions, lesquelles sont considérées comme immuables. Perroux F., « *Conférence devant l'Institut de l'Histoire des Sciences de la Sorbonne sur la conceptualisation et la modélisation en économie* », 26 juin 1971.

⁵⁹ Bachelard G., « *Le Nouvel esprit scientifique* », 1934.

⁶⁰ Sur ce point François Perroux distinguait cultures et civilisation. Pour lui, il y a plusieurs cultures renvoyant aux styles de vie historique et à des structures sociales données, souvent qualifiées de cultures nationales. Par contre il n'y a qu'une civilisation, œuvre collective et jamais achevée. Perroux F., conférence « *Christianisme et civilisation* », Semaine des intellectuels catholiques, Paris, 1969 ? cité par Losser A., « *L'actualité de la pensée de François Perroux* », in « François Perroux, penseur de notre temps », op.cit.

Le concept de culture nationale de François Perroux est tout à fait adaptée à la problématique que nous proposons ici.

La recherche du XXIème siècle devra également retenir la dimension de l'*imprédictibilité*⁶¹ qui se présente précisément comme une condition essentielle de l'exploration de la complexité. L'imprédictibilité doit être explorée pour enrichir les concepts de François Perroux. Ce parti pris nous éloigne des simplifications modélisatrices très en vogue notamment dans les Sciences Sociales. Nous rejoignons parfaitement la position explicite de François Perroux qui a construit des *concepts dynamiques* (la croissance harmonisée, le pôle de développement, etc.) traduisant des *processus non linéaires*. Sur ce point, la dialectique des conflits de François Perroux rappelle étrangement les antagonismes de l'analyse de Marx mais ne se réduit pas à ceux-ci⁶².

Finalement, il apparaît que l'objectif de développement durable (croissance harmonisée !) énoncé avec force par les pouvoirs publics ces derniers temps, suppose une double condition : **comprendre la réalité complexe dans sa dimension sociale** (donc rompre avec les théories qui la réduisent à la juxtaposition de relations interindividuelles contractualisées) et **introduire la dynamique comme étant l'essence des phénomènes organisationnels** – les **organisations** au sens d'Edgar Morin⁶³ - (donc rompre avec les théories qui conçoivent l'évolution comme une incidence des comportements juxtaposés et successifs).

⁶¹ La désindustrialisation de régions telle que la Lorraine et la difficile réindustrialisation attestent de l'imprédictibilité dans les Sciences Sociales.

⁶² « Dans l'antagonisme, la contradiction n'est surmontée que dans la destruction de la spécificité de l'un ou de l'autre, ou de l'un et de l'autre des termes. Dans le conflit, elle l'est par la révision, la retouche et la transformation de l'un des deux termes, ou des deux ». Mgr Matagrín G., « *Les sources philosophiques et bibliques de la pensée de François Perroux* », in « *François Perroux, penseur de notre temps* », op. cit.

⁶³ Morin E., « *La méthode – 1. La nature de la nature* », op.cit. Il définit notamment : 1/l'organisation par la relation ordre/désordre/organisation, 2/le phénomène par sa relation à son environnement et par le non réductionnisme du tout à ses parties, 3/l'information par sa relativité.

Conclusion :

François Perroux fut un vrai scientifique, au sens où il a largement contribué à la progression de la connaissance dans le domaine de l'économie et de ce qui est aujourd'hui la discipline de la gestion.

Emboîter le pas de cet homme illustre est une ambition à laquelle rares chercheurs oseraient prétendre. Il y a cependant une œuvre utile à laquelle nous pourrions contribuer, en toute modestie. C'est de prendre de la distance avec l'individualisme méthodologique qui, fondamentalement, reste l'axe autour duquel se développe la pensée dans les disciplines de l'économie et de la gestion. Une rupture s'impose. Elle doit partir d'une critique radicale de l'individualisme méthodologique et prendre appui sur une épistémologie solide⁶⁴. Il s'agit de construire un objet de connaissance (théorique) en référence à l'objet réel (observé). Pour y parvenir, il faut construire toute la gradation des concepts (concepts théoriques-empiriques, concepts théoriques au sens fort)⁶⁵ et établir des liens entre ces concepts, à partir de la confrontation des connaissances ainsi construites avec les réalités du terrain.

Cette approche retient la complexité, par construction. Il ne s'agit pas d'élaborer un modèle au sens classique du terme (représentation simplifiée de la réalité observée), mais de tenir compte de l'« ..irréductible complexité perçue, pour la modéliser intelligiblement sans la mutiler précipitamment »⁶⁶. Dans la mesure où la modélisation induit forcément la réduction de la complexité (la simplification permise par un modèle formel entraîne une perte d'intelligibilité du phénomène complexe perçu), il faut recourir à une démarche « ouverte ». Pour Jean Louis Lemoigne il s'agit d'ouvrir, à partir du modèle formel, une série d'interrogations et de questionnements (stratégies cognitives de type heuristique) : procédures genre « bricolage » (Levy Strauss), cheminements fins-moyens-fins-moyens (Simon H.), recours à divers aspects du raisonnement (simulation, délibération, analogie). Il faut également légitimer toute connaissance produite. Cela peut se faire dans, par et pour l'action humaine. Ainsi peut-on « restituer aux phénomènes toutes leurs solidarités » (Bachelard G.).

La question de la construction de l'objet de connaissance devient donc centrale. Le parti pris méthodologique est le suivant : au départ est la complexité. Il ne saurait donc y avoir d'objet

⁶⁴ On se souviendra ici de l'idée d'obstacle épistémologique chez Gaston Bachelard, cette difficulté est liée au fait que la connaissance préalable ou habitude de pensée, à un moment donné, empêche la science de formuler correctement un problème. Pour Bachelard « accéder à la science, c'est, spirituellement, rajeunir, c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire un passé », Bachelard G., « *La Formation de l'esprit scientifique* », 1938. C'est par cette rupture nécessaire que progresse la Science.

⁶⁵ Les concepts ne sont jamais définitivement établis. Il évolue en intégrant de nouvelles données relatives à l'objet observé.

⁶⁶ Le Moigne JL, « *L'intelligence de la complexité ...* », op.cit.

réduit à l'individu (son comportement), à l'entreprise (sa stratégie), au territoire (sa politique). Les points d'ancrage de l'analyse sont le processus au sens historique du terme (ainsi le territoire est un construit historico-culturel), la relation sociale voire le rapport social au sens de relations complexes et parfois conflictuelles entre acteurs (ainsi la relation contractuelle n'est qu'une des variétés formelles des relations entre les acteurs), les rapports de marché intégrant toutes les dimensions complémentaires et contradictoires des « conflits-coopération » dans leur dynamique (ainsi les rapports de marché sont fondamentalement instables), les structures au sens où elles déterminent des rapports de force (ainsi les firmes multinationales agissent sur les territoires à travers leurs filiales par des jeux de contraintes-accords).

Nous rappellerons quelques unes des conditions relatives à cette démarche⁶⁷ :

1°) que nous acceptions que le tout et ses parties sont intimement liées, que l'appréhension de l'un ne va pas sans les autres. Ainsi, si les organisations (entreprises et administrations), par leurs activités et leur production, sont bien à l'origine de la croissance du produit net et du développement, les conditions dans lesquelles elles y contribuent sont tout aussi importantes. La régulation publique est donc pertinente.

2°) que les mécanismes étudiés s'inscrivent dans une dynamique que dessinent les divers processus, pour ne pas dire process où ... « ordre, désordre et organisation doivent être pensés ensemble »⁶⁸ (comme chez Perroux). La dynamique et la contradiction sont donc inhérentes à la réflexion.

3°) que nous développons une « intelligence de la complexité, intelligible et essentielle imprévisibilité » (Le Moigne). Il faut, pour cela, établir un rapport particulier à l'objet observé, faisant du modèle un objet (ici objet de connaissance) en continu remaniement. Alors l'« exploration de la complexité se présente comme un

⁶⁷ Pour une vision complète, voir « *L'intelligence de la Complexité* », Morin E. et Le Moigne J.L., op.cit. Commentant la démarche des auteurs, Martinet AC rappelle les sept principes de la pensée complexe :

1°) le principe systémique : la connaissance implique de connaître le tout, et on ne peut pas connaître le tout sans connaître les parties,

2°) le principe d'hologrammatique : la partie est dans le tout et le tout est inscrit dans la partie,

3°) la boucle rétroactive : la cause agit sur l'effet et l'effet sur la cause,

4°) la boucle récursive : les produits et les effets produisent eux-mêmes ce qui les produit,

5°) le principe d'auto-éco-organisation : l'autonomie des organismes vivants est inséparable de leur dépendance à l'égard de leur environnement,

6°) le principe dialogique permettant d'assumer rationnellement l'association de notions contradictoires pour concevoir un même phénomène complexe,

7°) le principe de la réintroduction du sujet connaissant dans toute connaissance produite qui est donc toujours produite.

Martinet AC, « *Note sur L'intelligence de la Complexité de Morin Edgar et Le Moigne Jean Louis* », op.cit.

⁶⁸ Morin E., « *Sur l'interdisciplinarité* », L'Autre Forum, 2003.

projet de maintenir ouverte en permanence, dans le travail d'explication scientifique lui-même, la reconnaissance de la dimension de l'imprédictibilité » (Le Moigne).

Ainsi les structures qui caractérisent le développement sont celles qu'assigne le nouveau paradigme concurrentiel : elles s'affirment dans le modèle dual « lutte-concours ». C'est en particulier sur celui-ci que la puissance publique agira, en vue de rendre ce développement *durable*. A mesure que ce nouveau modèle de développement (par définition imprédictible puisque relevant d'une évolution non linéaire) s'installe, les structures productives se modifient en retour. Le jeu permanent entre structures et modèle de développement peut donner des résultats non attendus : effet d'entraînement de l'investissement sur un territoire ou au contraire désinvestissement par délocalisation d'activités. Cette imprédictibilité peut être « corrigée » par la régulation publique.

La proposition que nous formulons, de réappropriation des concepts de François Perroux dans une démarche de pensée complexe, peut paraître ambitieuse. Mais elle vaut la peine d'être explorée.

Bibliographie :

- Alcaras JR. et Lacroix F., « *Planifier, c'est s'adapter* », document d'atelier du programme européen MCX (Modélisation de la Complexité), février 2003.
- Bachelard G., « *La Formation de l'esprit scientifique* », 1938.
- Bardelli P. et Masson-Franzil Y., « *structures coopératives d'entreprise, réponse offensive ou réponse défensive à la mondialisation croissante ?* », séminaire sur « *L'entrepreneur et les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation : le rôle des territoires* », laboratoires ERFI, CNME, CLAREE, 6 mars 2002, Montpellier.
- Bardelli P. et Bello P., « *Développement durable, enjeux et ambiguïtés* », Communication à la journée "Développement durable" de l'Association Internationale de Management Stratégique, Angers, 15 mai 2003.
- Bardelli P.,
- « *Le modèle de production flexible* », PUF Que sais je ?, 1996.
 - « *Nouveau contexte territorial et développement durable* », communication aux 4èmes journées d'études du Pôle Européen Jean Monnet, Fac. Droit-Economie-Gestion, Univ. de Metz, 25 et 26 novembre 2003.
 - « *Production, organisation et ressources humaines* », Encyclopédie des Ressources Humaines sous la Direction de José Allouche - éd. Vuibert, oct. 2003.
- Barre R., in « *la région motrice dans l'économie du XXème siècle* », Les Editions de l'Epargne, 1993.
- Butera F., « *La métamorphose des organisations, du château au réseau* », éd. d'organisation, 1991.
- Colletis G., Gilly JP, Perrat J, Zimmermann JB : « *Firmes et territoires, entre nomadisme et ancrage* », Espace et Sociétés, n°88/89.
- Damak Ayadi S. et Pesqueux Y., « *La théorie des parties prenantes en perspective* », comm. journée « Développement durable » de l'AIMS, Angers, 15 mai 2003.
- Destanne de Bernis G., in « *La Région motrice dans l'économie du XXème siècle* », Les Editions de l'Epargne, 1993.
- Férone G., d'Arcimoles Ch., Bello P. et Sassenou N., « *Le développement durable* », éd. organisations, 2001.
- Gendarme R., « *Des sorcières dans l'Economie, les multinationales* », éd. Cujas, 1981.
- Hugon Ph., « *Les biens publics mondiaux : un renouveau théorique pour penser l'action publique à l'échelle mondiale ?* », in « *L'action publique face à la mondialisation* », 12^{ème} colloque international de la Revue "Politique et Management Public", 14-15 novembre 2002.
- INSEE Lorraine, « *La Lorraine face à son avenir* », 2003.
- Karz S., « *Théorie et politique : Louis Althusser* », Fayard, 1974.
- Lapointe A. et Gendron C., « *De la réglementation gouvernementale à la régulation sociétale : quelle place pour le privé ?* », in « *Les nouvelles frontières de l'audit social, rating, éthique et développement durable* », XXIème Un. d'été de l'IAS, Bordeaux, 28 et 29 août 2003.
- Le Moigne J.L., « *L'intelligence de la complexité a et à deux mains : celle qui tient le pinceau et celle qui tient le ciseau* », déc. 2003, site www.mcxapc.org.
- Loser A., « *L'actualité de la pensée de François Perroux* », in « *François Perroux, penseur de notre temps* », Presses universitaires de Nancy, 1992.
- Martinet AC, note sur l'ouvrage d'Edgar Morin et Jean Louis Lemoigne, « *L'intelligence de la complexité* », RFG n° 130, sept 2000.
- Mgr Matagrín G., « *Les sources philosophiques et bibliques de la pensée de François Perroux* », in « *François Perroux, penseur de notre temps* », Presses universitaires de Nancy, 1992.
- Morin E., « *La méthode – I. La nature de la nature* », éd. Seuil, 1977.
- Naïr S., « *L'empire face à la diversité* », Hachette Littératures, 2003.
- Perroux F.,
- « *Note sur les coûts de l'homme* », Economie appliquée, 1952.
 - « *L'univers économique et social* », Paris, éd. Larousse, 1960.
 - « *L'Economie du XXème siècle* », PUF, 1964.
 - « *Les techniques quantitatives de planification* », PUF, 1965.
 - « *Les espaces économiques* », cahiers ISMEA, Eco et sociétés, n°9, tome II, sept. 1968.
 - « *Conférence devant l'Institut de l'Histoire des Sciences de la Sorbonne sur la conceptualisation et la modélisation en économie* », 26 juin 1971.
 - « *Economie et société* » (1960), in « *Œuvres complètes V-Théorie générale les concepts -Pouvoir et économie généralisée* », textes réunis par Di Ruzza R. et Berthaud P., 1994, PUG.
 - « *Unités actives et mathématiques nouvelles* », 1975, in « *Œuvres complètes V-Théorie générale : les concepts - Pouvoir et économie généralisée* », textes réunis par R. Di Ruzza et P. Berthaud, 1994, PUG.